

Pietro Perrino Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 14 décembre 2018



Objet: Votre demande d'accès à l'information N/D 032 142 000 / 2018-2019-020



Nous donnons suite de votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 27 novembre dernier par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir :

- Une copie de tous les baux de toutes les succursales de la SQDC;
- Une copie de toutes les correspondances reçues et envoyées, entre la SQDC et les villes de Brossard, Joliette, Montréal, Sherbrooke, Gatineau, Saguenay, Québec et Lévis depuis mai 2018.

Nous vous communiquons les avis d'inscription de baux des 12 succursales actuellement en opération de la SQDC. Les baux quant à eux ne vous sont pas, car ils contiennent des informations commerciales visées par les articles 21, 22, 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la «Loi»).

Quant aux correspondances avec les municipalités mentionnées dans votre demande, ces documents ne vous sont pas communiqués, car ils contiennent des informations commerciales et visées par les articles 20, 21, 22, 23, 24, 27, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la «Loi»).

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,

PP/ib Pièce jointe

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Trois-Rivières, le septième jour du mois de mai deux mille dix-huit (7 mai 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties</u>:

Le bailleur est : SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUGUAY

INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires 240, rue des Forges, bureau 201 à Trois-

Rivières (Québec) G9A 2G8.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la

Société des alcools du Québec.

2. <u>Location des lieux loués :</u>

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 3548, rue des Forges à Trois-Rivières (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro UN MILLION CINQ CENT TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX (1 535 686) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Le lot numéro UN MILLION CINQ CENT TRENTE-CINQ MILLE TROIS-CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 535 383) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières.

3. <u>Durée</u>:

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30° jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

DÉCLARATION D'ATTESTATION

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom:

Nicolas ANGERS

Oualité:

avocat

Adresse:

7500, rue Tellier

Montréal (Québec) H1N 3W5

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Québec, le quatorzième jour du mois de mai deux mille dix-huit (14 mai 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) déclare ce qui suit :

1. Identification des parties :

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE JEAN-Le bailleur est :

YVES DUPONT INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 2960, boul. Laurier, suite D20 à Québec (Québec) G1V 4S1.

La locataire est:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec.

2. Location des lieux loués:

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 670, rue Bouvier à Québec (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro UN MILLION TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX (1 033 322) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

3. Durée: Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune. Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus. SIGNÉ à Montréal, le 30^e jour du mois de novembre 2018. Vicky Marcotte DÉCLARATION D'ATTESTATION D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte. Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que : J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire. 1) 2) L'avis est valide quant à sa forme. L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire. 3) Le contenu de l'avis est exact. Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018. Nom: **Nicolas ANGERS** Qualité : avocat Adresse: 7500, rue Tellier Montréal (Québec) H1N 3W5 Nicolas ANGERS, avocat

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Drummondville, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties :</u>

Le bailleur est : MARIO LAMBERT, propriétaire, ayant

une place d'affaires au 81, rue Newton à

Drummondville (Québec) J2C 1R6.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la

Société des alcools du Québec.

2. Location des lieux loués :

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 965, boul. St-Joseph à Drummondville (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro QUATRE MILLIONS CENT TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUARNTE-CINQ (4 134 645) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummondville.

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire

chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Drummondville

bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans

SIGNÉ à Montréal, le 30e jour du mois de novembre 2018.

afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

Vicky Marcotte

DÉCLARATION D'ATTESTATION

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom:

Nicolas ANGERS

Qualité :

avocat

Adresse:

7500, rue Tellier

Montréal (Québec) H1N 3W5

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le quinzième jour du mois d'août deux mille dix-huit (15 août 2018) et par la locataire à Montréal, le seizième jour du mois d'août deux mille dix-huit (16 août 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties</u>:

Le bailleur est : 2757800 CANADA INC., personne

morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 9250, boul. de l'Acadie, suite 205 à Montréal (Québec)

H4N 3C5.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la

Société des alcools du Québec.

2. <u>Location des lieux loués :</u>

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 9250, boul. de l'Acadie à Montréal (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro UN MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SOIXANTE (1 489 060) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Durée:

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30e jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

DÉCLARATION D'ATTESTATION

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom:

Nicolas ANGERS

Qualité:

avocat

Adresse:

7500, rue Tellier

Montréal (Québec) H1N 3W5

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le septième jour du mois de mai deux mille dix-huit (7 mai 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties :</u>

Le bailleur est:

2835223 CANADA INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social au 10, rue Notre-Dame Est, suite 710 à Montréal (Québec) H2Y 3W1.

La locataire est:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

2. <u>Location des lieux loués :</u>

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 95, route du Président-Kennedy à Lévis (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE (2 431 634) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis.

Le lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT

TRENTE ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN (2 431 641) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis. 3. Durée: Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune. Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus. SIGNÉ à Montréal, le 30° jour du mois de novembre 2018. Vicky Marcotte **DÉCLARATION D'ATTESTATION** D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte. Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que : J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire. 1) 2) L'avis est valide quant à sa forme. 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire. 4) Le contenu de l'avis est exact. Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018. Nom: **Nicolas ANGERS** Oualité: avocat 7500, rue Tellier Adresse: Montréal (Québec) H1N 3W5 Nicolas ANGERS, avocat

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (25 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (25 juillet 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties</u>:

Le bailleur est : 4258631 CANADA INC., personne

morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 6600, boul. Décarie, suite 300 à Montréal (Québec) H3X 2K4.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la

Société des alcools du Québec.

2. <u>Location des lieux loués</u>:

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 172, Montée Masson à Mascouche (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE (4 891 971) au cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption.

-		
1		
-	3. <u>Durée :</u>	
	Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.	
	Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.	
	SIGNÉ à Montréal, le 30e jour du mois de novembre 2018.	
	Vicky Marcotte	
	DÉCLARATION D'ATTESTATION	
	D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.	
	Je soussigné, Nicolas ANGERS , avocat, atteste que :	
	 J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire. L'avis est valide quant à sa forme. L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire. Le contenu de l'avis est exact. 	
	Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.	
	Nom : Nicolas ANGERS Qualité : avocat Adresse : 7500, rue Tellier	
	Montréal (Québec) H1N 3W5	
	Nicolas ÁNCERS, avocat	

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Rimouski, le troisième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (3 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le sixième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (6 juillet 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties :</u>

Le bailleur est :

9336-6987 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 528, rue Des Écarts à Rimouski (Québec) G5L 7W5.

La locataire est:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec.

2. <u>Location des lieux loués :</u>

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 110-1, rue St-Germain Ouest à Rimouski (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT UN (2 485 901) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski.

3. <u>Durée</u>: Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune. Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rimouski afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus. SIGNÉ à Montréal, le 30° jour du mois de novembre 2018. Vicky Marcotte **DÉCLARATION D'ATTESTATION** D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte. Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que : 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire. 2) L'avis est valide quant à sa forme. 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire. 4) Le contenu de l'avis est exact. Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018. Nom: **Nicolas ANGERS** Qualité: avocat Adresse: 7500, rue Tellier Montréal (Québec) H1N 3W5 Nicolas ANGERS, avocat

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le quatorzième jour du mois d'août deux mille dix-huit (14 août 2018) et par la locataire à Montréal, le seizième jour du mois d'août deux mille dix-huit (16 août 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties</u>:

Le bailleur est : IMMEUBLES SULO INC., personne

morale ayant une place d'affaires au 133, rue de la Commune Ouest, bureau 300 à

Montréal (Québec) H2Y 2C7.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la

Société des alcools du Québec.

2. <u>Location des lieux loués</u>:

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 970, rue Ste-Catherine Ouest à Montréal (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT (1 340 238) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Durée: Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune. Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus. SIGNÉ à Montréal, le 30° jour du mois de novembre 2018. Vicky Marcotte **DÉCLARATION D'ATTESTATION** D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte. Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que : J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire. 2) L'avis est valide quant à sa forme. 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire. 4) Le contenu de l'avis est exact. Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018. **Nicolas ANGERS** Nom: Qualité: avocat Adresse: 7500, rue Tellier Montréal (Québec) H1N 3W5 Nicolás AMGERS, avocat

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Québec, le deuxième jour du mois d'août deux mille dix-huit (2 août 2018) et par la locataire à Montréal, le deuxième jour du mois d'août deux mille dix-huit (2 août 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties :</u>

Le bailleur est:

ISF IMMOBILIER S.E.C., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1135, Grande-Allée Ouest, bureau 210 à Québec (Québec) G1S 1E7.

La locataire est:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec.

2. <u>Location des lieux loués :</u>

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 2491, chemin Ste-Foy à Québec (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS TREIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (2 013 356) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Durée: Le présent bail est fait pour une durée de quatre (4) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune. Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30e jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

DÉCLARATION D'ATTESTATION

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom:

Nicolas ANGERS

Qualité:

avocat

Adresse:

7500, rue Tellier

Montréal (Québec) H1N 3W5

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le treizième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (13 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le seizième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (16 juillet 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties :</u>

Le bailleur est : STEPHEN J. SHILLER, personne

physique, ayant une adresse d'affaires au 3510, boul. St-Joseph Est à Montréal

(Québec) H1X 1W6.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la

Société des alcools du Québec.

2. <u>Location des lieux loués</u>:

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 6872, rue St-Hubert à Montréal (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE CENT TRENTE-SEPT (2 333 137) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. <u>Durée</u>: Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune. Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus. SIGNÉ à Montréal, le 30^e jour du mois de novembre 2018. Vicky Marcotte DÉCLARATION D'ATTESTATION D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte. Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que : J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire. 1) 2) L'avis est valide quant à sa forme. 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire. Le contenu de l'avis est exact. Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018. Nom: **Nicolas ANGERS** Qualité: avocat Adresse: 7500, rue Tellier Montréal (Québec) H1N 3W5 NICOLAS ANGERS, avocat

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le vingt-septième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (27 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le trente et unième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (31 juillet 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties</u>:

Le bailleur est : CENTRE COMMERCIAL ST-LUC ST-

JEAN INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1285, rue Hodge, suite 200

à Montréal (Québec) H4N 2B6.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la

Société des alcools du Québec.

2. <u>Location des lieux loués :</u>

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 174, boul. St-Luc, suite 114 à St-Jean-sur-Richelieu (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

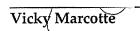
Le lot numéro SIX MILLIONS SOIXANTE ET ONZE MILLE CENT VINGT-CINQ (6 071 125) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean-sur-Richelieu.

3. Durée:

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30^e jour du mois de novembre 2018.



DÉCLARATION D'ATTESTATION

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom:

Nicolas ANGERS

Oualité :

avocat

Adresse:

7500, rue Tellier

Montréal (Québec) H1N 3W5

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Mirabel, le vingtième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (20 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le vingtième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (20 juillet 2018) déclare ce qui suit :

1. <u>Identification des parties</u>:

Le bailleur est:

9098-9872 QUÉBEC INC. corporation légalement constituée ayant son siège social au 13425, boul. Curé-Labelle à Mirabel (Québec) J7J 1H1.

La locataire est:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec.

2. Location des lieux loués :

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 13421, boul. Curé-Labelle à Mirabel, secteur St-Janvier (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE (2 654 474) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

3. <u>Durée</u>:

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficie de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30^e jour dy mois de novembre 2018.

vicky iviarcome

DÉCLARATION D'ATTESTATION

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom:

Nicolas ANGERS

Qualité:

avocat

Adresse:

7500, rue Tellier

Montréal (Québec) H1N 3W5